

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE



Année scolaire 2026/2027

La commune de Saint Romain en Jarez a mis en place depuis le 4 janvier 2000, un Centre de Loisirs Périscolaire déclaré au Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports.

Le Centre s'appuie sur un projet éducatif. Une variété d'activités est proposée : jeux de sociétés, jeux de groupes, bricolage, repas à thème. Notre centre se refuse à tout activisme et un enfant pourra choisir de jouer seul ou en groupe, de lire ou d'écouter de la musique, de participer à des activités de bricolage ou de ne rien faire pendant un moment afin de respecter son rythme de vie.

Ce Centre est un lieu d'accueil ouvert aux enfants des écoles publique et privée de la Commune, à partir de la classe de petite section (enfant né en 2023)

FONCTIONNEMENT

Pour l'année scolaire 2026/2027, le Centre sera ouvert 4 jours par semaine à compter du mardi 1er septembre 2026.

L'EQUIPE D'ENCADREMENT

- 1 directrice BAFD
- 2 animatrices
- 1 BAFA
- Vacataires et bénévoles pour activités occasionnelles

Encadrement :

- – 6 ans : 1 animateur pour 10 enfants
- + 6 ans : 1 animateur pour 14 enfants

2 personnes seront présentes le matin sur le Centre (sauf cas particuliers) : la directrice et 1 animatrice

3 personnes seront présentes le soir sur le centre (sauf cas particuliers) : la directrice et 2 animatrices

LES LOCAUX

Le centre de loisirs périscolaire se situe 11 place du plâtre, le bâtiment a été entièrement rénové et accueille vos enfants dans les meilleures conditions, trois salles sont aménagées :

- Une salle d'activités
- Une salle d'évolution
- La médiathèque

Pour les activités extérieures, le jardin du presbytère est mis à la disposition du Centre Périscolaire. Pour les repas, un restaurant scolaire accueille les enfants pendant le temps de midi.

Le bureau est équipé d'un téléphone et d'un répondeur **04 77 20 89 55** où vous pouvez appeler en cas de nécessité ou par mail **periscolaire-stromain@orange.fr**

HORAIRES

MATIN L'accueil est ouvert à partir de 7h. Il est impératif que **les parents accompagnent leur(s) enfant(s) jusqu'à la salle. Les enfants sont sous la responsabilité du centre à partir du pointage de l'animatrice.**

MIDI Les animatrices sont présentes devant chaque école pour accompagner les élèves au restaurant scolaire. L'ensemble de l'équipe au complet pendant le temps de midi, prend en charge les enfants, avant, pendant et après le repas.

SOIR **A 16 h 30 :** A nouveau, les animatrices sont présentes devant les écoles publique et privée pour récupérer les enfants afin de les amener dans la salle du Centre Périscolaire et les accompagner au bus.

18 h 30 : Nous demandons aux parents de bien respecter les horaires du Centre et notamment l'horaire du soir (18 h 30).

PLANNING SEMAINE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil périscolaire	7h / 8 h 30	7h / 8 h 30	X	7h / 8 h 30	7h / 8 h 30
Pause méridienne	11h 30 /13 h 30	11h 30 /13 h 30		11h 30 /13 h 30	11h 30 /13 h 30
Accueil périscolaire	16h 30 /18 h 30	16 h 30 / 18 h 30		16h 30 /18 h 30	16 h 30 / 18 h 30

Les enfants non récupérés à la sortie de l'école à 16 h 30 seront systématiquement pris en charge par l'accueil du périscolaire au tarif en vigueur.

L'équipe d'animation veille à ce que les plus jeunes enfants ne soient pas présents à outrance dans la structure afin de préserver leur rythme de vie. *Pour les cas particuliers, voir avec la directrice.*

TARIFICATION

Toute inscription doit être faite en priorité via le portail famille ou au centre périscolaire aux heures d'ouverture ou sur le répondeur avant 8 heures (tél 04 77 20 89 55)

ACCUEIL MATIN / SOIR

<i>Quotient familial</i>	<i>Accueil</i> <i>De 7 h à 8 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30</i> <i>Le prix pour une séance de 30 minutes</i>
0 à 600 €	0.89 €
601 à 700 €	1.01 €
701 à 900 €	1.20 €
901 à 1100 €	1.31 €
+ 1 100 €	1.43 €

PAUSE MERIDIENNE

La commune assure la gestion du restaurant scolaire. Les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation. **Tout changement de dernière minute devra être autorisé UNIQUEMENT par la Directrice du Centre de Loisirs et non pas auprès des enseignants des écoles**

Le déroulement du temps de midi est décomposé comme suit :

- De 11 h 30 à 12 h : animation
- De 12 h à 13 h : repas
- De 13 h à 13 h 30 : animation



Le tarif de la pause méridienne comprend le prix du repas + l'accueil périscolaire selon le quotient familial.

QUOTIENT	Accueil meridien periscolaire 1 h	Cycle 1 maternelle				Cycle 2 Primaire			
		INSCRIPTION A LA SEMAINE		INSCRIPTION TARDIVE		INSCRIPTION A LA SEMAINE		INSCRIPTION TARDIVE	
		Coût pause meridienne repas + animation	Coût repas	Coût pause meridienne repas + animation	Coût repas	Coût pause meridienne repas + animation	Coût repas	Coût pause meridienne repas + animation	Coût repas
0 - 600	0,20 €	4,90 €	4,70 €	5,30 €	5,10 €	5,30 €	5,10 €	5,70 €	5,50 €
601-700	0,25 €	4,95 €	4,70 €	5,35 €	5,10 €	5,35 €	5,10 €	5,75 €	5,50 €
701-900	0,30 €	5,00 €	4,70 €	5,40 €	5,10 €	5,40 €	5,10 €	5,80 €	5,50 €
901-1100	0,35 €	5,05 €	4,70 €	5,45 €	5,10 €	5,45 €	5,10 €	5,85 €	5,50 €
plus 1100	0,40 €	5,10 €	4,70 €	5,50 €	5,10 €	5,50 €	5,10 €	5,90 €	5,50 €

* **Inscription = ou < à 7 jours : inscriptions à l'année, au mois et à la semaine faites par anticipation**

** **Inscription tardive : ce tarif est appliqué lorsque l'inscription est faite après le lundi pour la semaine suivante.** Le repas implique des commandes de denrées périssables et afin d'éviter le gaspillage alimentaire, le personnel du restaurant scolaire adapte les quantités au plus près des réservations.

RAPPEL DES REGLES DE VIE AU RESTAURANT SCOLAIRE

- ◆ Toute personne présente dans les locaux du restaurant scolaire doit se comporter correctement (langage, tenue, geste)
- ◆ L'enfant doit goûter tous les plats présentés (si l'enfant n'aime pas, en aucune façon nous ne forçons un enfant à finir son plat)
- ◆ Le moment du repas est un temps calme, nous demandons à tous de le respecter.
- ◆ Les enfants ont le choix de faire ou de ne pas faire l'activité proposée en début et fin de repas. Les enfants ne désirant pas faire l'animation joueront librement dans la cour sous la surveillance des animatrices.
- ◆ Toute observation fera l'objet d'une sanction